



# CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



*En contrat d'apprentissage en 1 an*

**PERIODE DE FORMATION** : 28 août 2023 au 27 août 2024

**DUREE DE LA FORMATION** : un an

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION** :

- Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.
- Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, ou encore assistant maternel à domicile.

## **OBJECTIFS METIER** :

Le titulaire de ce diplôme exerce le métier d'agent spécialisé des écoles maternelles, agent d'animation, auxiliaire petite enfance, assistant éducatif petite enfance, assistant maternel, employé familial auprès d'enfant, garde d'enfant à domicile.

## **CONTENU DE LA FORMATION** :

### **DOMAINE GENERAL**

- Pas de modules dispensés du domaine général

### **MODULES TRANSVERSAUX**

- Technique de Recherche d'Emploi
- Outils numériques
- Accompagnement individualisé
- Santé et Sécurité au Travail SST

### **DOMAINE PROFESSIONNEL**

#### **UP1 : Accompagner le développement de l'enfant**

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

#### **UP2 : Exercer son activité en accueil collectif**

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

#### **UP3 : Exercer son activité en accueil individuel**

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

**ACCESSIBILITE** : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

Évaluation des acquis : évaluations formatives dont examens blancs, évaluation en situation professionnelle lors des stages.

Passage des épreuves ponctuelles du CAP AEPE.

## **PRE-REQUIS**

Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus pour un contrat d'apprentissage.

Avoir 18 ans l'année de passage de l'examen.

Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau CAP, BEP : 3 (anciennement V).

## **RECRUTEMENT**

Étude du dossier de candidature : curriculum vitae et lettre de motivation

Entretien individuel

Test de positionnement.

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

Mises en situation professionnelle en atelier/plateau technique.

Apports théoriques.

Réalisation de travaux collaboratifs, échanges de pratiques.

Travaux dirigés.

Études de cas.

## **DUREE ET RYTHME EN CENTRE DE FORMATION ET EN ENTREPRISE**

438 heures en Centre de Formation et 1039 heures en milieu professionnel.

1 journée par semaine en formation (mercredi) et 4 jours en entreprise.

Plusieurs semaines de temps au Centre de formation, voir Planning.

## **LIEU DE FORMATION**

Lycée Kerustum – 12 Allée de Kerustum- BP 1145- 29101 QUIMPER Cedex

## **VALIDATION**

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance – RNCP 28048

## **NIVEAU D'ENTREE EN FORMATION**

Niveau 3 BEP Services Aux Personnes ou Baccalauréat SAPAT ou ASSP ou Baccalauréat Technologique ou Général

## **NIVEAU DE SORTIE EN FORMATION**

CAP, BEP : Niveau 3 (anciennement V)

## **PRISE EN CHARGE ET COÛT DE LA FORMATION**

Prise en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise d'accueil.

Aucun frais à la charge de l'apprenti.

Aide employeur : Prime de 6000€ pour le recrutement d'un apprenti.

## **POURSUITE DE FORMATION**

Concours ATSEM

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

## **CONTACT**

Catherine GUERIN : catherine.guerin@cneap.fr

02 98 64 04 40 / 06 71 93 47 09